

Praz-sur-Arly ■ Anniversaire**René Bessy a fêté 100 ans entouré de sa famille et de ses amis**

René Bessy, né le 18 novembre 1925, avec son épouse Fernande, 97 ans, et 10 de leurs 12 petits-enfants. Photo David Malacrida

Né le 18 novembre 1925 à Praz-sur-Arly, René Bessy a fêté ses 100 ans avec son épouse Fernande, 97 ans (née Arvin Bérode). En pleine forme, il a festoyé, rit, valsé, lors de sa fête qui s'est déroulée le 25 octobre dernier, avec plus de 60 invités dont ses cousines germanes octo et nonagénaires, ses cinq enfants, douze petits-enfants, autant d'arrière-petits-enfants et amis.

Au nom de la municipalité, le maire Yann Jaccaz lui a remis une création de l'artiste Pierre Mariotte, qui vit à Praz (et expose à Paris). «Je ne me voyais pas vous remettre une médaille, cette œuvre en loupe d'acacia représente une feuille dont les cinq nervures représentent vos cinq enfants.»

Si la longévité de René étonne, la génétique a parlé : son grand-père, Marc Verjus – «né Sarde en 1857 à trois ans du rattachement de la Savoie à la

France» – est décédé à 84 ans, sa mère, Adélaïde, à cinq semaines de ses 100 ans, ses trois oncles et son cousin germain entre 97 et 100 ans. René est toutefois le premier, «a priori», à atteindre les 100 ans dans le village.

Il a appris à lire à 4 ans avec le journal local

Il a fréquenté l'école de Praz-sur-Arly : «À 4 ans, je savais déjà lire, j'avais appris en lisant *Le Petit Dauphinois* [NDLR : ancêtre du *Dauphiné Libéré*] sur les genoux de mon grand-père.» Sur une photo de classe de 1936, il est assis sur le même rang que celle qui deviendra son épouse en 1955.

À 10 ans, avec sa mère Adélaïde Verjus, René rejoint son père, Antoine Bessy, qui travaille à l'arsenal de Toulon. Après la montagne et les neiges d'antan, il connaît la grande bleue. Praz, ce sera pour les vacances.

Après le collège et sa formation de charpentier menuisier, la guerre et le traumatisme sabordage de la flotte à Toulon, auquel il assiste, il revient à Praz-sur-Arly en train avec le chien et une chèvre, jusqu'à Albertville, puis le car.

Après un engagement dans l'Armée de l'air comme personnel navigant, puis quelques années à exercer son métier à Megève, il se marie à 30 ans, part vivre côté Savoie et travailler aux aciéries d'Ugine. En parallèle, véritable précurseur, il construit à Praz, ouvre des locations touristiques, crée avec sa mère le Camping Chantanellette en 1964.

René Bessy a aussi été conseiller municipal. Encore très actif, il fait son jardin, un peu de menuiserie et chaque jour, va acheter *Le Dauphiné*, toujours intéressé par l'actualité, les avis de décès et les mots croisés.

● S.B.

Cervens ■ Naissance
Ares

Le 15 novembre, à 13 h 03, heure magique à laquelle Ares a poussé son premier cri. Baya Capelot et Spencer Godiche ont été ensevelis sous une avalanche de merveilleux sentiments inconnus jusqu'alors.

Ce mignon poupon de 2,660 kg et 47 cm est le rayon de soleil qui illumine leur vie, c'est génial.

Photo Baya Capelot

HSA20 - VI

AVIS**Enquêtes publiques****COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
USSES ET RHÔNE****Avis d'ouverture d'enquête publique**

Par arrêté n°A-2025-08 du 10 novembre 2025, le Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) a prescrit une enquête publique conjointe, préalable à l'approbation de la modification n°3 et de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Val des Usse local organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Le projet de modification n°3 porte notamment sur l'évolution de quelques dispositions des règlements graphique et écrit, l'évolution des dispositions de certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, l'évolution des dispositions de certains secteurs de taille et de capacité d'accueil limités, l'identification de constructions en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Ce projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui a rendu son avis le 22 septembre 2025 : « La modification n°3 du PLUI du Val des Usse n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; elle ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ». La CCUR a décidé de suivre cet avis par délibération du 14 octobre 2025.

Le projet de révision allégée n°1 porte sur la réduction de certains espaces paysagers structurants. Le projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui n'a pas été en capacité de délivrer un avis - et donc ses observations - dans le délai prévu par la réglementation, faute de moyens suffisants. L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de la CCUR :

<https://www.usse-et-rhone.fr/6209-plui-du-val-des-usse.htm>
L'enquête publique se déroulera du **8 décembre 2025 à 8h30 au 13 janvier 2026 à 12h00**, soit une durée de 36 jours.

Monsieur Bernard CLEMENT a été nommé commissaire enquêteur suppléant et Monsieur Jean-Paul VESIN commissaire enquêteur. **Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, les lundi 8 décembre 2025 de 8h30 à 12h et le mardi 13 janvier 2026, de 8h30 à 12h**, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :
- sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- sur support papier au siège de l'enquête et dans chacune des huit mairies concernées (Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

- sur support numérique à l'adresse internet suivante :

Pour le dossier de modification n°3 :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/6878>

Pour le dossier de révision allégée n°1 :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/6894>

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé à cet effet au siège de l'enquête, et dans les 8 mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique,

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante :

Pour le dossier de modification n°3 :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/6878>

Pour le dossier de révision allégée n°1 :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/6894>

- par mail :

Pour le dossier de modification n°3 :

enquete-publique-6878@registre-dematerialisee.fr

Pour le dossier de révision allégée n°1 :

enquete-publique-6894@registre-dematerialisee.fr

Toutes les observations et propositions seront rendues publiques.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°3 et la révision allégée n°1 du PLUI du Val des Usse à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la CCUR. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°3 et/ou de révision allégée n°1 du PLUI du Val des Usse avant approbation.

479649000

LE DAUPHINÉ
Votre magazine automne-hiver
en Ardèche
LES COULEURS ET LES SAVEURS
DE L'AUTOMNE ARDÉCHOIS

6,20€
Format :
21cm x 22,5cm
116 pages

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ou sur boutique.ledauphine.com

Euro
Légales

Marchés publics
Agir en Proximité
pour les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

